



## Conseil économique et social

Distr. générale  
5 février 2015  
Français  
Original : anglais

### Commission de la population et du développement

#### Quarante-huitième session

13-17 avril 2015

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*\*

#### Mesures à prendre pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

### Prendre en compte les questions de population dans le développement durable, y compris dans le programme de développement pour l'après-2015

#### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Dans sa décision 2013/101, la Commission de la population et du développement a choisi « Réaliser l'avenir que nous voulons : prendre en compte les questions de population dans le développement durable, y compris dans le programme de développement pour l'après-2015 » comme thème spécial de sa quarante-huitième session. Le présent rapport est l'un des trois documents destinés à orienter les débats de la Commission.

La conception du programme de développement pour l'après-2015 a pour difficulté principale de faire en sorte que les mesures prises pour améliorer la qualité de vie de la génération actuelle soient suffisamment ambitieuses, vastes et inclusives sans pour autant compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs besoins. L'atteinte de cet objectif dépend de l'aptitude de la communauté internationale à assurer l'accès aux ressources à un nombre grandissant de personnes, éradiquer la pauvreté, abandonner les modèles non viables de consommation et de production et préserver l'environnement.

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (23 mars 2015).

\*\* E/CN.9/2015/1.



Lors de la conception et de la mise en œuvre du nouveau programme de développement, il est essentiel de comprendre et de prendre en compte les changements démographiques susceptibles de se produire au cours des 15 prochaines années. S'il est difficile de prévoir le rythme de transformation de l'économie mondiale ou des progrès technologiques qui seront nécessaires pour améliorer l'efficacité et réduire l'empreinte environnementale des activités humaines, la vitesse et la trajectoire de l'évolution démographique sont beaucoup plus prévisibles, du moins dans un futur proche. Ce rapport étudie les changements démographiques qui, selon les prévisions, interviendront dans les 15 années à venir et aborde les mesures à prendre en conséquence pour parvenir au développement durable.

## I. Introduction

1. D'importants progrès ont été réalisés au cours des deux dernières décennies dans la lutte contre la pauvreté mondiale et l'atteinte d'autres objectifs de développement convenus au plan international tels que le renforcement de l'égalité des sexes, la baisse de la mortalité infantile, la hausse du niveau d'instruction, l'amélioration de l'assainissement et de l'accès à l'eau potable. Les avancées ont cependant été inégales entre les régions d'un même pays et d'un pays à l'autre de sorte que les bénéfices du progrès social et économique n'ont pas été équitablement partagés. Dans le même temps, il apparaît de plus en plus clairement que la croissance démographique associée au développement économique et à la hausse du niveau de vie et de la consommation a entraîné des modifications dans les modes d'utilisation des terres, une augmentation de la consommation énergétique et l'épuisement des ressources naturelles. Les signes des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement n'ont par ailleurs jamais été aussi visibles.

2. Pour aller de l'avant, la principale difficulté dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 est de veiller à ce que les mesures prises pour améliorer la qualité de vie de la génération actuelle soient ambitieuses, vastes et inclusives tout en ne compromettant pas dans le même temps la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. L'atteinte de cet objectif dépend de l'aptitude de la communauté internationale à garantir à un nombre sans cesse croissant de personnes l'accès aux ressources, éradiquer la pauvreté, réduire les inégalités sociales et économiques et mettre fin aux modes de consommation et de production non viables, tout en protégeant l'environnement (voir A/69/700).

3. Lors de la conception et de la mise en œuvre du nouveau programme de développement, il est essentiel de comprendre et de prendre en compte les changements démographiques susceptibles de se produire au cours des 15 prochaines années ainsi que la manière dont cette évolution est censée contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable ou au contraire l'entraver. S'il est difficile de prévoir le rythme de transformation de l'économie mondiale ou des progrès technologiques qui seront nécessaires pour améliorer l'efficacité et réduire l'empreinte environnementale des activités humaines, nous avons davantage de certitudes quant à la taille, la composition et la répartition géographique de la population dans le proche avenir.

4. L'évolution démographique prévue au cours des 15 prochaines années façonnera la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, et sera source de difficultés tout en ouvrant de nouvelles perspectives. Le défi le plus fondamental est de s'adapter à une population mondiale de 8,4 milliards de personnes avides de parvenir à des niveaux de vie plus élevés tout en minimisant l'impact négatif de l'activité humaine sur l'environnement. Certaines des principales opportunités sont liées à la baisse de la mortalité et de la fécondité qui modifieront la structure par âge de la population d'une manière qui, selon le stade de la transition démographique, favorisera ou compliquera davantage la réalisation d'une croissance économique inclusive et durable. Les migrations peuvent contribuer au développement durable en ouvrant de nouvelles perspectives économiques, en réduisant la pauvreté et les déséquilibres des marchés du travail et en accélérant la diffusion de nouvelles idées et technologies. Par ailleurs, une forte densité de la population, liée à l'urbanisation, offre aux pouvoirs publics la possibilité de fournir à un nombre plus important de personnes des services de base

tels que l'eau et l'assainissement de manière beaucoup plus rentable. De même, la future dynamique démographique sera elle-même influencée par la réussite, les difficultés et les défaillances dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

## II. Anticiper l'augmentation de la population mondiale

5. La population mondiale a augmenté de deux milliards de personnes au cours des 25 dernières années, passant de 5,3 milliards, en 1990, à 7,3 milliards, en 2015. Malgré un ralentissement de la croissance démographique, la population mondiale continue de croître de 81 millions de personnes chaque année. D'ici à 2030, année cible pour la réalisation du programme de développement pour l'après-2015, l'économie mondiale devra faire vivre 8,4 milliards d'habitants (voir tableau 1). Excepté l'Europe qui, selon les projections, devrait enregistrer une légère baisse de sa population de l'ordre de moins de 1 % d'ici à 2030, toutes les autres régions devraient croître d'au moins 10 % dans les 15 prochaines années. L'Afrique, depuis longtemps le continent le plus pauvre et le moins développé, représentera plus de 40 % de la croissance démographique absolue et abritera, d'ici à 2030, près d'un-cinquième de la population mondiale.

Tableau 1

### Population par grande région, 2015 et 2030 (variante moyenne)

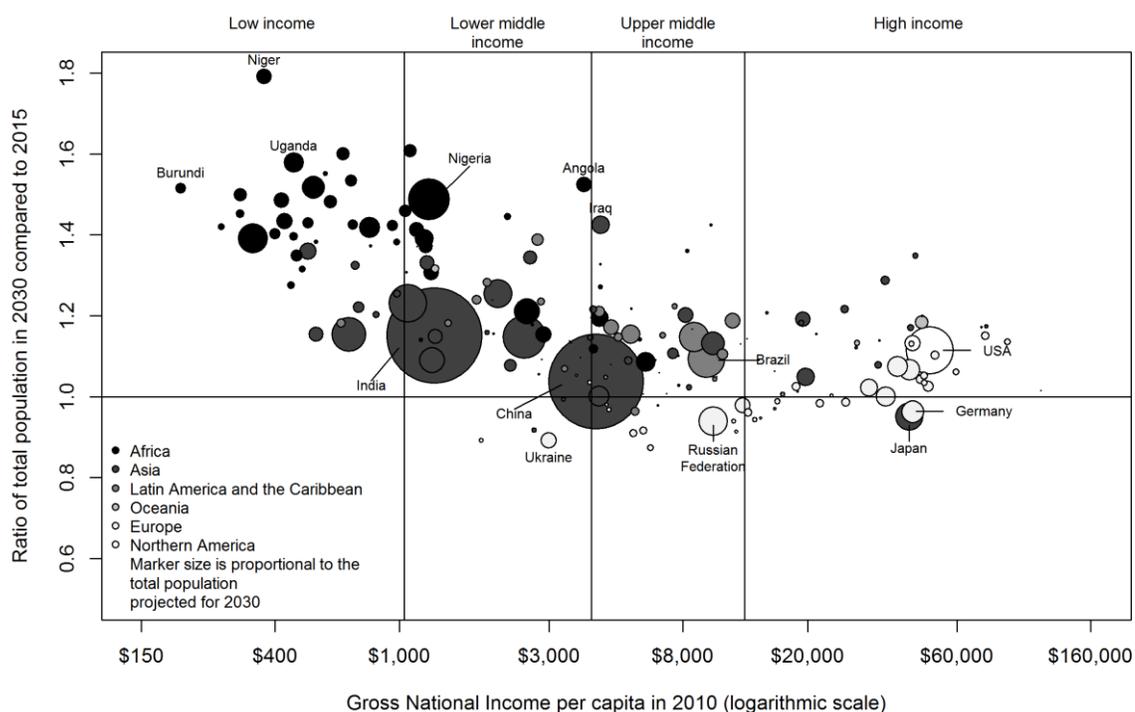
	Population (millions)		Ratio 2030/2015	Répartition de la population (pourcentage)	
	2015	2030		2015	2030
Monde	7 324,8	8 424,9	1,15	100,0	100,0
Afrique	1 166,2	1 634,4	1,40	15,9	19,4
Asie	4 384,8	4 886,8	1,11	59,9	58,0
Europe	743,1	736,4	0,99	10,1	8,7
Amérique latine et Caraïbes	630,1	716,7	1,14	8,6	8,5
Amérique du Nord	361,1	403,4	1,12	4,9	4,8
Océanie	39,4	47,3	1,20	0,5	0,6

Source : *World Population Prospects: The 2012 Revision – Extended Dataset* (publications des Nations Unies, numéro de vente : E.13.XIII.9).

6. Les discussions relatives au programme pour l'après-2015 ont mis en lumière l'importance de prendre en compte les conditions locales qui déterminent les défis et opportunités spécifiques à chaque pays en matière de développement durable. Les projections démographiques par pays réalisées par la Division de la population apportent un éclairage utile quant au degré de similitude des changements démographiques attendus dans les 15 prochaines années par rapport à ceux observés dans un passé récent (voir fig. I). En raison de la poursuite de la croissance démographique dans beaucoup de pays à faible revenu (c'est-à-dire ceux représentés dans l'angle supérieur gauche de la figure I), due à la persistance d'un taux de fécondité élevé, les gouvernements auront davantage de difficultés à éradiquer la pauvreté et les inégalités, lutter contre la faim et la malnutrition, investir dans

l'éducation et la santé, améliorer l'accès aux services de base, planifier et développer les villes, protéger les écosystèmes locaux et promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives. À l'autre extrémité du spectre, la fécondité est déjà inférieure au taux de remplacement dans un nombre croissant de pays. Dans certains cas, les pays seront confrontés au vieillissement de la population conjugué à une baisse démographique importante en chiffres absolus dans les 15 prochaines années, créant un ensemble de perspectives et d'enjeux différent (voir fig. I).

Figure I  
**Ratio de la population prévue en 2030 par rapport à celle de 2015, par niveau actuel de revenu national brut par habitant**



Source : *World Population Prospects: The 2012 Revision – Extended Dataset* et Banque Mondiale, Indicateurs du développement mondial 2014, base de données en ligne. Disponible sur : <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur>.

7. Au niveau des ménages, des taux de fécondité élevés aggravent la pauvreté et renforcent les probabilités qu'elle soit transmise d'une génération à l'autre. Au sein des ménages à faible revenu, les personnes se marient généralement plus jeunes et ont plus d'enfants que dans les ménages à revenu élevé. Par conséquent, les familles de la première catégorie sont moins en mesure d'investir dans l'éducation de leurs enfants, facteur essentiel qui détermine les possibilités de mobilité sociale. Dans les familles nombreuses, les femmes ont souvent moins de possibilités d'exercer un emploi en dehors de leur foyer. Selon diverses études consacrées aux effets d'une fécondité plus basse sur les revenus du ménage, un taux de fécondité moindre se

traduit par un accroissement des investissements en faveur des enfants<sup>1</sup> et est associé à un large éventail d'autres conséquences positives dont une amélioration de la santé et de l'autonomisation des femmes, des revenus et un patrimoine plus élevés des familles, un meilleur recours aux services de santé préventive et de meilleurs résultats en termes de santé et de scolarité des enfants<sup>2</sup>.

8. La baisse de la fécondité implique généralement un relèvement de l'âge de la procréation, les familles moins nombreuses étant corrélées à un âge plus élevé à la naissance du premier enfant, des intervalles plus longs entre les grossesses et des taux de grossesse inférieurs à un âge plus avancé. Une telle évolution réduit la proportion des naissances dans certaines catégories à haut risque et contribue par conséquent à une diminution de la morbidité et de la mortalité infantiles et maternelles. Par ailleurs, le risque de mortalité maternelle est fonction du nombre de grossesses et il diminue en cas de fécondité faible. En conséquence, les pays touchés par une baisse rapide de la fécondité ont habituellement enregistré en parallèle une baisse notable du nombre de décès maternels<sup>3</sup>. En permettant aux femmes d'exercer leurs droits liés à la procréation, y compris de décider des grossesses et des méthodes de planification familiale, nous contribuons à la prévention des naissances non désirées ou inopportunes, des avortements dangereux et des risques de morbidité liée à la grossesse, mais élargissons également leurs choix dans la vie, notamment les perspectives éducatives et économiques.

### III. Anticiper l'arrivée des 2 prochains milliards de nouveau-nés

9. Entre 2015 et 2030, délai d'exécution du programme de développement pour l'après-2015, les projections montrent que 2,1 milliards de nouveau-nés verront le jour au niveau mondial, soit une augmentation de 2 % par rapport aux 15 années précédentes (voir tableau 2). Près de la moitié de ces naissances interviendra en Asie et un tiers en Afrique. Au cours des 15 prochaines années, la natalité devrait baisser en Europe, Asie, Amérique latine et Caraïbes par rapport à la même période précédente, alors qu'elle devrait relativement augmenter en Afrique, Océanie et Amérique du Nord. Une hausse du nombre de naissances pose des problèmes particulièrement significatifs aux pays à faible revenu, marqués par des taux de pauvreté et de malnutrition déjà élevés, de faibles niveaux d'instruction, des systèmes de soins de santé fragiles et des taux de mortalité infantile et postinfantile élevés. Une meilleure couverture, utilisation et qualité des services de santé procréative et sexuelle pour les femmes et les adolescentes, notamment celles qui ne souhaitent pas tomber enceintes, conjuguées à des interventions avant, pendant et après l'accouchement, permettraient, d'ici à 2015, d'éviter annuellement 71 % des décès néonataux (1,9 million), 33 % des enfants mort-nés (0,82 million) et 54 % des décès maternels (0,16 million)<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> R. Lee *et al.*, 2014, « Is low fertility really a problem? Population aging, dependency, and consumption » *Science*, vol. 346, n° 6206 (2014), p. 229 à 234.

<sup>2</sup> S. Singh, J.E. Darroch, et L.S. Ashford, *Adding it Up: The Costs and Benefits of Investing in Sexual and Reproductive Health 2014*. (New York, Guttmacher Institute, 2014).

<sup>3</sup> Ahmed *et al.* « Maternal deaths averted by contraceptive use: an analysis of 172 countries », *The Lancet*, vol. 380, n° 9837 (2012), p. 111 à 125.

<sup>4</sup> Bhutta *et al.* (2014) « Can available interventions end preventable deaths in mothers, newborn babies, and stillbirths, and at what cost? » *Lancet*, vol. 9837 (2012), p. 347 à 370.

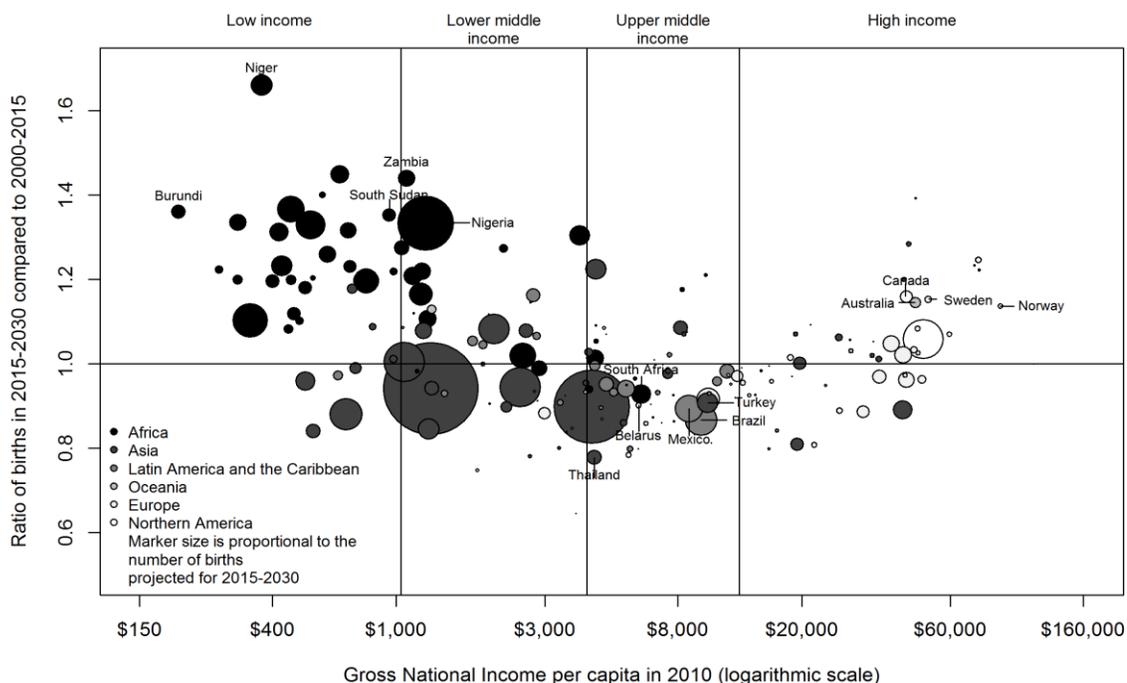
Tableau 2  
**Naissances par grande région, 2000-2015 et 2015-2030**  
**(variante moyenne)**

	<i>Naissances au cours de la période (millions)</i>		<i>Ratio 2015-2030/ 2000-2015</i>	<i>Répartition des naissances (pourcentage)</i>	
	<i>2000-2015</i>	<i>2015-2030</i>		<i>2000-2015</i>	<i>2015-2030</i>
	Monde	2 022,3		2 068,7	1,02
Afrique	535,5	660,8	1,23	26,5	31,9
Asie	1 122,5	1 054,8	0,94	55,5	51,0
Europe	116,7	111,9	0,96	5,8	5,4
Amérique latine et Caraïbes	169,9	157,9	0,93	8,4	7,6
Amérique du Nord	68,5	73,1	1,07	3,4	3,5
Océanie	9,3	10,3	1,11	0,5	0,5

*Source : World Population Prospects: The 2012 Revision – Extended Dataset.*

10. Près de la moitié des pays du monde peuvent s'attendre à une augmentation des naissances au cours des 15 prochaines années par rapport au 15 dernières (voir fig. II). Pour maintenir les niveaux actuels de soins de santé maternelle et infantile, plusieurs de ces pays, dont la plupart figurent dans le groupe des pays à faible revenu, notamment le Burundi, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Soudan du Sud et la Zambie, peuvent tabler sur une augmentation de 30 % au moins du nombre absolu de nouveau-nés au cours des 15 prochaines années, comparativement aux 15 dernières. À l'inverse, beaucoup de pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure), dont le Brésil, le Mexique, l'Afrique du Sud et la Turquie, peuvent s'attendre à une baisse de la natalité au cours des 15 prochaines années, leur permettant potentiellement d'améliorer les taux de couverture sanitaire et d'utilisation des soins de santé, ainsi que la qualité des services de soins de santé procréative, sexuelle et infantile sans augmenter leurs budgets de santé actuels. La plupart des pays à revenu élevé devraient s'attendre à une stagnation de la natalité au cours des 15 prochaines années, même si, dans certains comme l'Australie, le Canada, la Norvège et la Suède qui ont récemment enregistré une légère hausse du taux de fécondité, les naissances devraient relativement augmenter dans les 15 prochaines années en cas de persistance des tendances actuelles.

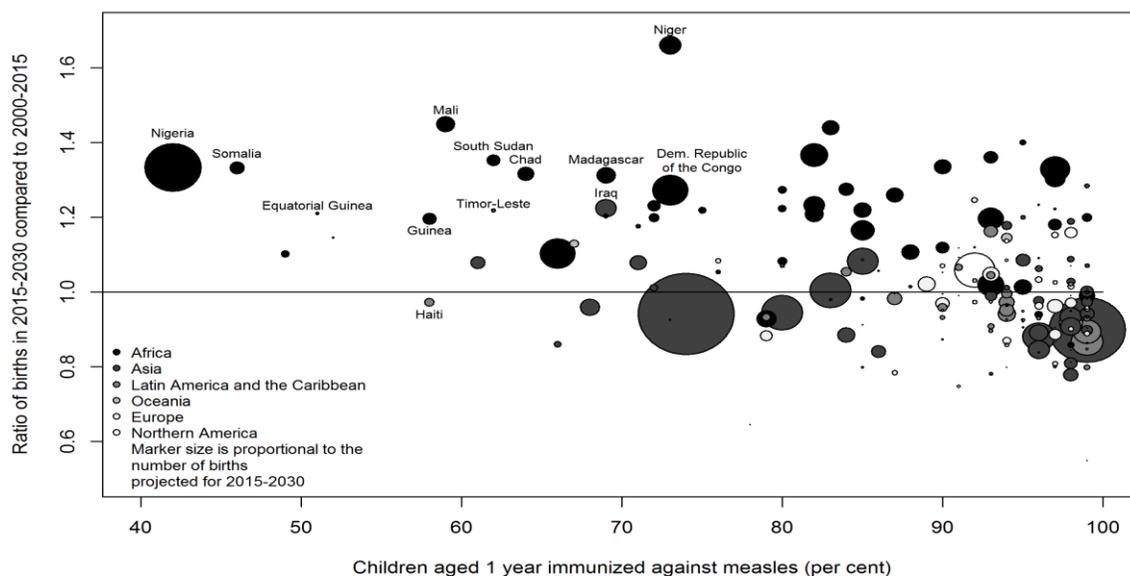
Figure II  
**Ratio des naissances prévues en 2015-2030 par rapport à celles de 2000-2015,  
 par niveau de revenu national brut par habitant en 2010**



Source : World Population Prospects: The 2012 Revision – Extended Dataset et Banque Mondiale, base de données des indicateurs 2014.

11. Une augmentation du nombre de naissances durant les 15 prochaines années mettra à rude épreuve la capacité des pays à assurer aux femmes et aux enfants l'accès à des services de soins de santé de haute qualité. C'est particulièrement vrai pour l'Afrique, où les prévisions de croissance de la natalité sont les plus élevées. Beaucoup des pays pour lesquels une forte augmentation des naissances est prévue connaissent d'ores et déjà des difficultés sérieuses pour assurer les vaccinations et dispenser les soins adéquats aux nouveau-nés (voir fig. III). À titre d'exemple, sur les 28 pays où moins de 75 % des enfants de moins de 1 an étaient vaccinés contre la rougeole en 2012, les prévisions laissent entrevoir pour la moitié d'entre eux une hausse de la natalité d'au moins 20 % en 2015-2030 par rapport à 2000-2015. Il convient d'intensifier rapidement les programmes de vaccination dans ces pays, afin de combler les lacunes dans la couverture actuelle mais aussi d'anticiper l'augmentation de la demande liée à celle des naissances dans les prochaines années.

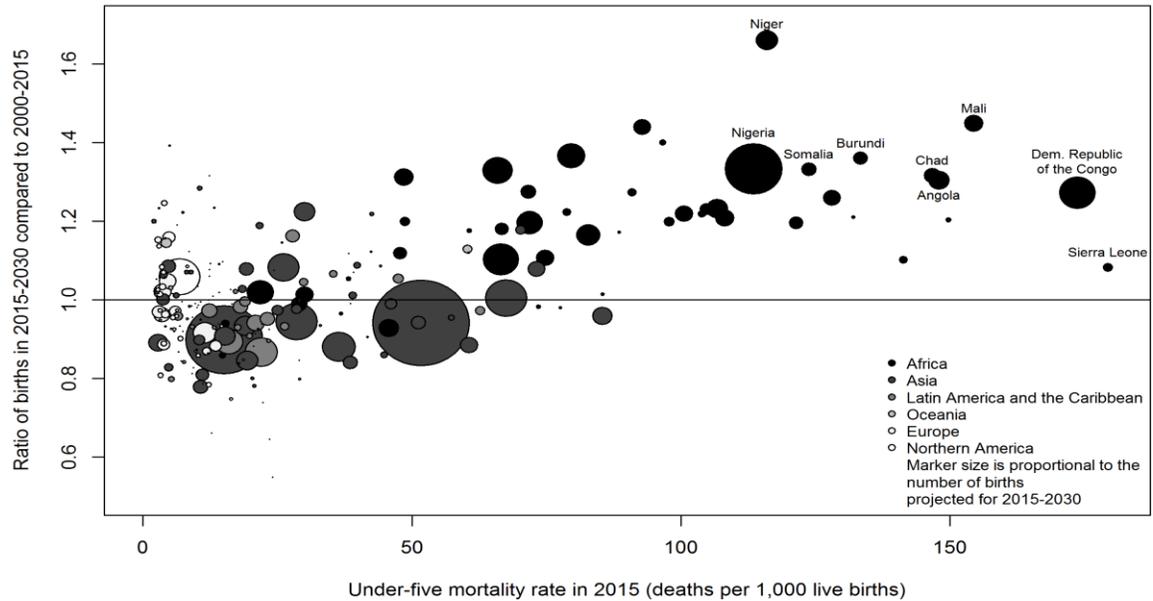
Figure III  
**Ratio du nombre des naissances prévues en 2015-2030 par rapport à celui de 2000-2015, en fonction du taux actuel de couverture vaccinale contre la rougeole**



Source : *World Population Prospects: The 2012 Revision – Extended Dataset* et Nations Unies, base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement 2014, disponible sur <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Data.aspx>.

12. Depuis l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement en 2000, la baisse de la mortalité infantile s'est accélérée au plan mondial et dans beaucoup de régions. Cela étant, la mortalité infantile reste élevée dans certains lieux et près de 85 millions des 2,1 milliards de bébés à naître entre 2015 et 2030 décéderont avant leur cinquième anniversaire. Malgré des estimations laissant entrevoir une nouvelle réduction de la mortalité infantile dans toutes les régions, 80 bébés pour 1 000 à naître en Afrique entre 2015 et 2030 seront concernés, ainsi que 30 bébés pour 1 000 en Asie et 17 % en Amérique latine et aux Caraïbes. Les décès d'enfants seront de plus en plus concentrés en Afrique. Les systèmes de soins de santé des pays enregistrant les taux de mortalité infantile les plus élevés subiront de fortes pressions compte tenu de la poursuite de l'augmentation des naissances. Théoriquement, tous les pays où la mortalité infantile demeure supérieure à 75 % connaîtront au cours des 15 prochaines années une augmentation significative du nombre de naissances par rapport aux 15 années passées (voir fig. IV).

Figure IV  
**Ratio du nombre de naissances prévues en 2015-2030 par rapport à celui de 2000-2015, en fonction du taux de mortalité infantile actuel**



Source : *World Population Prospects: The 2012 Revision – Extended Dataset*.

#### IV. Anticiper l'arrivée à l'âge scolaire des deux prochains milliards d'enfants

13. Selon les projections, environ 2 milliards d'enfants atteindront l'âge de 5 ans entre 2015 et 2030, soit 144 millions de plus que durant les 15 dernières années (voir tableau 3). L'augmentation du nombre d'enfants de cet âge sera respectivement de 34 % en Afrique, 16 % en Océanie et 10 % en Amérique du Nord. Ces enfants, à l'instar de leurs prédécesseurs, nécessiteront un large éventail de services, notamment l'accès à des services de soins de santé adaptés, et devront être scolarisés dans l'enseignement primaire.

Tableau 3  
**Enfants atteignant l'âge de 5 ans par grande région, 2000-2015 et 2015-2030**  
**(variante moyenne)**

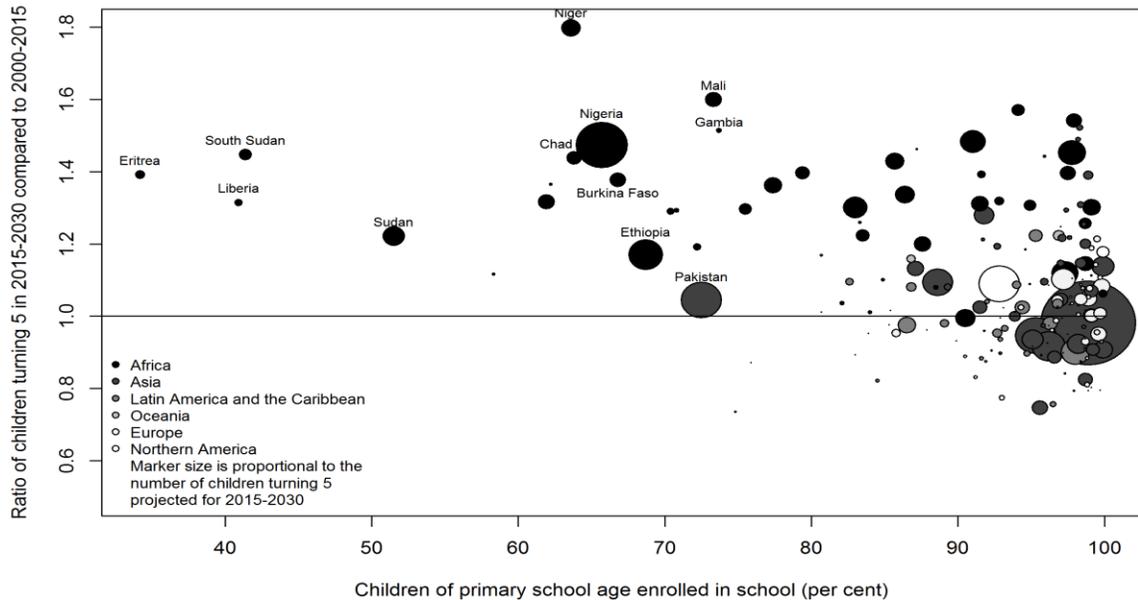
	Enfants atteignant l'âge de 5 ans au cours de la période (millions)		Ratio 2015-2030/ 2000-2015	Répartition des enfants de 5 ans (pourcentage)	
	2000-2015	2015-2030		2000-2015	2015-2030
Monde	1 842,3	1 986,0	1,08	100,0	100,0
Afrique	425,7	568,4	1,34	23,1	28,6
Asie	1 060,1	1 059,7	1,00	57,5	53,4
Europe	113,4	117,0	1,03	6,2	5,9
Amérique latine et Caraïbes	168,3	158,2	0,94	9,1	8,0
Amérique du Nord	66,1	72,5	1,10	3,6	3,6
Océanie	8,7	10,2	1,16	0,5	0,5

Source : *World Population Prospects: The 2012 Revision – Extended Dataset.*

14. En dépit de progrès substantiels sur la voie d'une éducation primaire universelle au cours des 15 dernières années, beaucoup de gouvernements rencontreront des difficultés pour maintenir les niveaux actuels de scolarisation. Parmi les 23 pays dont moins de 80 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire étaient scolarisés aux alentours de 2013, tous, à deux exceptions près, auront à prendre en charge un nombre plus élevé d'enfants en âge scolaire dans les 15 prochaines années. Selon les estimations, 44 pays, dont 34 pays africains, devront tabler, en 2015-2030, sur une augmentation d'au moins 20 % du nombre d'enfants de 5 ans par rapport à la période 2000-2015 (voir fig. V). Beaucoup de gouvernements auront à faire face sous peu à des besoins similaires s'agissant des prévisions de capacités d'accueil dans l'enseignement secondaire ou la formation technique et professionnelle, d'une importance croissante pour les pays à revenu faible et intermédiaire désireux de rester compétitifs dans l'économie mondiale.

15. La croissance démographique rapide nécessitera de redoubler d'efforts pour augmenter les taux de scolarisation et améliorer la santé des enfants. Le nombre croissant d'enfants et de jeunes se traduit par une demande plus importante de services publics, obligeant les gouvernements à modifier leurs priorités de dépenses ou à réduire leurs dépenses par enfant. Les pays à revenu faible et intermédiaire s'efforçant d'étendre les services éducatifs et de soins de santé, ceux qui affichent les taux de croissance démographique les plus élevés seront confrontés, *ceteris paribus*, aux pressions les plus fortes. Avec un taux moyen de croissance démographique de 2,3 % par an, les pays les moins développés devront augmenter leurs dépenses d'éducation d'environ 40 % d'ici à 2030 afin de maintenir les ratios actuels d'effectif par classe et par enseignant.

Figure V  
**Ratio du nombre prévu d'enfants atteignant 5 ans en 2015-2030 par rapport à la période 2000-2015, par taux de scolarisation en primaire**

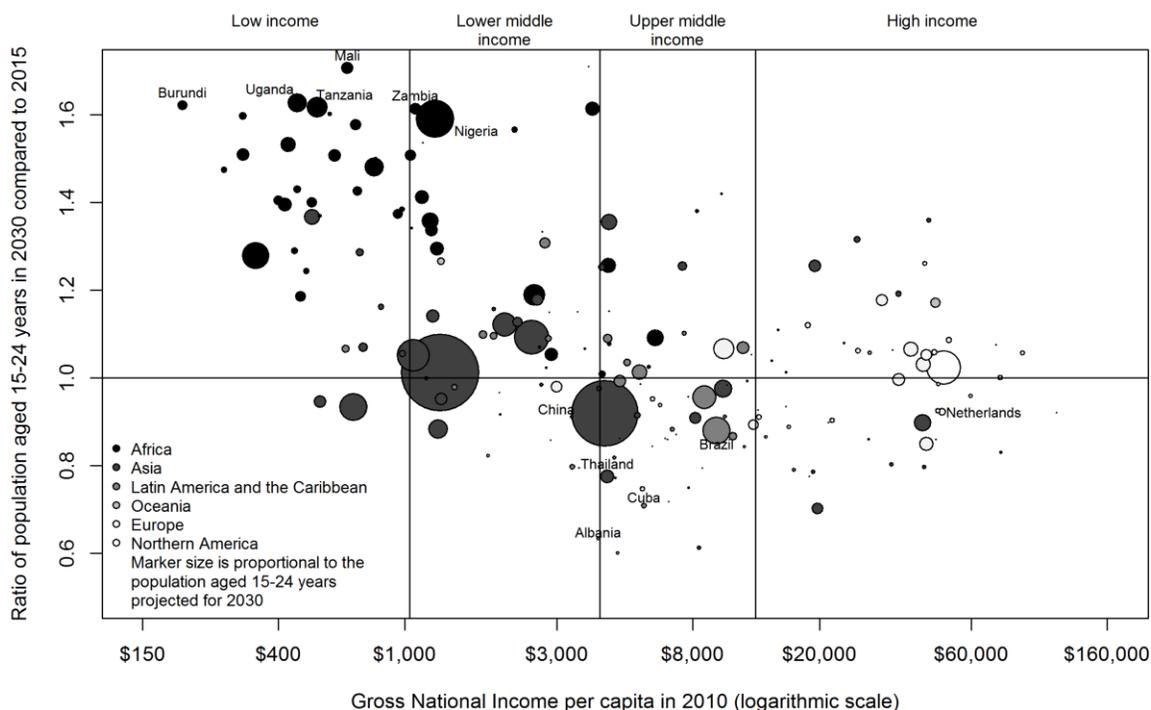


Source : *World Population Prospects: The 2012 Revision – Extended Dataset* et base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement.

## V. Anticiper l'arrivée du prochain 1,9 milliard de jeunes

16. Entre 2015 et 2030, 1,9 milliard de jeunes atteindront l'âge de 15 ans, soit une augmentation de 3 % au niveau mondial. Cette jeune génération est porteuse de nombreux espoirs pour le développement économique, l'innovation technologique et le changement social. Au plan mondial, le nombre total de jeunes atteint un sommet sans précédent, avec 1,2 milliard de personnes de 15 à 24 ans en 2015 et près de 1,3 milliard prévu pour 2030. En Afrique, le nombre de jeunes et d'adolescents entre 15 et 24 ans passera de 226 millions, en 2015, à 321 millions, en 2030. L'augmentation du nombre de jeunes sera particulièrement visible dans plusieurs pays à revenu faible ou intermédiaire (tranche inférieure) d'Afrique, notamment au Burundi, au Mali, au Niger, au Nigéria, en République-Unie de Tanzanie, en Ouganda et en Zambie, où l'effectif des jeunes de 15 à 24 ans devrait augmenter de plus de 60 % entre 2015 et 2030 (voir fig. VI). À l'opposé, en Asie, Europe, Amérique latine et Caraïbes, le nombre de jeunes devrait baisser, et de manière très sensible dans certains cas. À titre d'exemple, la population des 15 à 24 ans diminuera d'environ 8 % au Brésil, en Chine et aux Pays-Bas entre 2015 et 2030, et de plus de 20 % en Albanie, à Cuba et en Thaïlande.

Figure VI  
**Ratio de la population prévue des 15-24 ans en 2030 par rapport à celle de 2015, en fonction du niveau actuel de revenu national brut par habitant**



Source : *World Population Prospects: The 2012 Revision – Extended Dataset* et base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement.

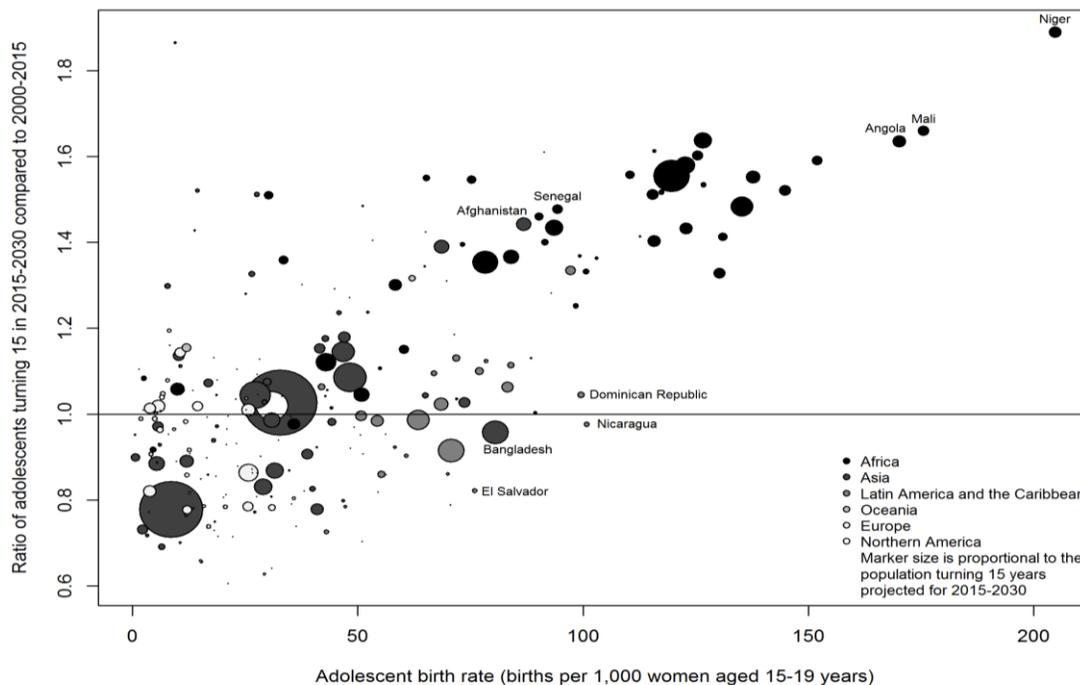
17. L'adolescence est une période de changements physiques, psychologiques et sociaux majeurs, au cours de laquelle les jeunes gagnent en indépendance et commencent à prendre des décisions et à adopter des comportements qui peuvent avoir des implications importantes pour le restant de leur vie. Tout est fonction de la capacité des adolescents à tirer profit des opportunités de développement personnel en allant à l'école et en trouvant un emploi tout en ayant accès à des services adaptés aux jeunes et destinés à promouvoir le bien-être, notamment des moyens contraceptifs modernes pour prévenir les grossesses des adolescentes. Certains adolescents commencent à goûter au tabac, à l'alcool ou aux drogues dangereuses, avec des conséquences potentielles sur leur bien-être actuel mais aussi sur leur santé à l'âge adulte. Il est de notoriété publique que les habitudes en matière alimentaire et d'activité physique prises durant l'adolescence perdurent à l'âge adulte, et ont parfois des implications sérieuses sur les risques de maladie future, par exemple les problèmes cardiaques ou certaines formes de cancer. Les taux de migration des adolescents sont aussi relativement élevés. Dans certains cas, les jeunes migrants ont recours à des voies de migration irrégulières et dangereuses, s'exposant au risque d'être victime de la traite d'êtres humains.

18. À condition de prendre un bon départ dans la vie, les jeunes peuvent être un puissant vecteur de développement économique et de changement social. Ainsi, les

projections laissent entrevoir que les pays qui connaîtront la croissance la plus forte du nombre d'adolescents et de jeunes durant les 15 prochaines années sont précisément ceux qui ont déjà du mal à répondre aux besoins de la cohorte actuelle en matière d'éducation et de santé. Davantage d'investissements dans l'enseignement secondaire et tertiaire, la santé et l'emploi décent sont essentiels à la réussite de leur passage à l'âge adulte et à une croissance et un développement économiques durables et inclusifs et constituent également l'un des meilleurs moyens de se préparer au vieillissement de la population. Comparativement à 15 ans auparavant, les adolescents de 2015 sont en moyenne en meilleure santé et ont tendance à être davantage scolarisés, à retarder leur entrée sur le marché de l'emploi, leur mariage et leur parentalité. Mais les changements ne s'opèrent pas au même rythme partout, d'où les disparités grandissantes entre les adolescents et les jeunes au sein des pays et entre eux s'agissant de l'accès à l'éducation et aux services de soins de santé, des opportunités d'emploi et du calendrier et de l'enchaînement du mariage et des grossesses.

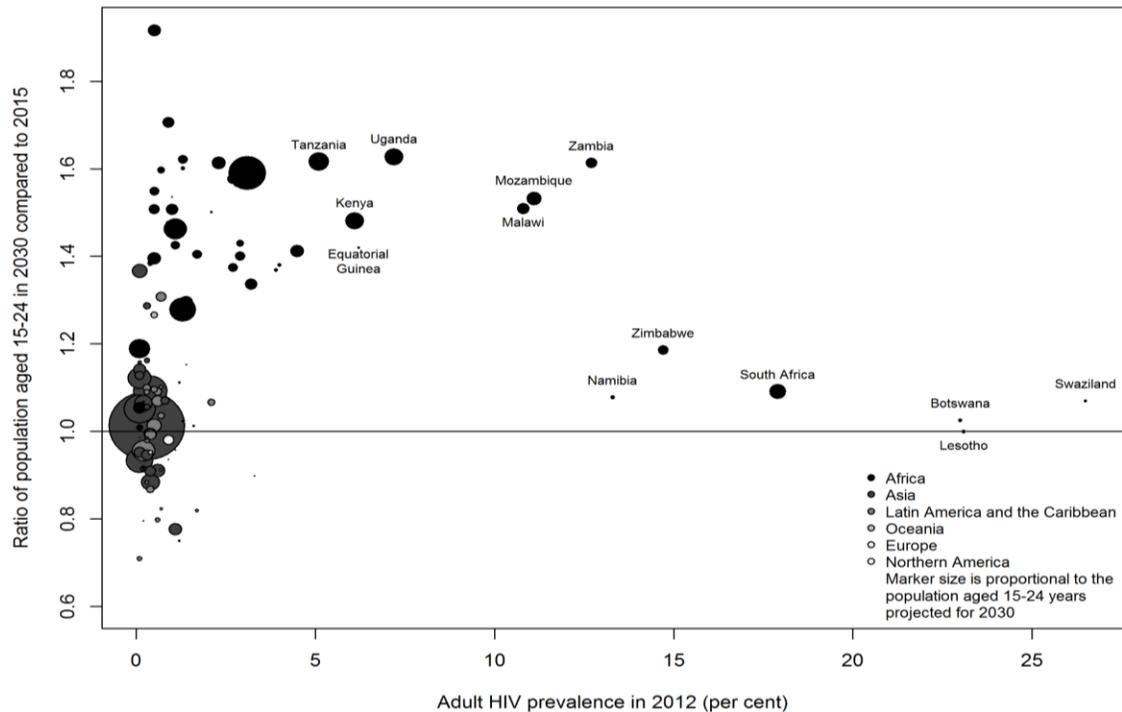
19. Les adolescents nécessitent des services de soins de santé procréative et sexuelle spécifiquement conçus pour répondre à leurs besoins. Dans de nombreuses sociétés, les adolescents subissent des pressions pour qu'ils s'engagent dans une activité sexuelle, les jeunes femmes et les filles étant particulièrement vulnérables. Bon nombre des pays qui connaîtront l'augmentation la plus forte du nombre de jeunes âgés de 15 à 24 ans entre 2015 et 2030 ont d'ores et déjà bien du mal à répondre aux besoins de l'actuelle cohorte de jeunes en matière de santé, s'agissant notamment de leur santé procréative. Les grossesses à l'adolescence peuvent également avoir des effets socioéconomiques négatifs sur les jeunes filles, surtout si cette situation les amène à abandonner leurs études. Les complications durant la grossesse ou lors de l'accouchement sont la deuxième cause de décès des jeunes filles de 15 à 19 ans au plan mondial. Les grossesses précoces augmentent également les risques pour les nouveau-nés. Sur les 83 pays affichant des taux de natalité chez les adolescentes supérieurs à 50 % durant la période 2010-2015, 47 connaîtront une augmentation de plus de 20 % du nombre d'adolescents au cours des 15 années à venir et 31 une augmentation supérieure à 40 % (voir fig. VII). Dans de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes, la fécondité des adolescents est restée élevée, même si pour certains l'indice synthétique de fécondité a baissé en dessous du seuil de renouvellement. Sur les 26 pays où le taux de natalité chez les adolescentes dépasse, entre 2010 et 2015, les 100 naissances pour 1 000 jeunes filles âgées de 15 à 19 ans, 20 pays devront fournir, entre aujourd'hui et 2030, des services à au moins 40 % d'adolescents de plus qu'en 2000-2015. De même, plusieurs des pays s'efforçant d'inverser la prévalence du VIH connaîtront, au cours des 15 années à venir, une augmentation assez importante du nombre d'adolescents, d'où la nécessité de renforcer significativement les ressources disponibles pour maintenir, voire élargir, la couverture des services de prévention et de traitement du VIH destinés aux jeunes (voir fig. VIII).

Figure VII  
**Ratio du nombre prévu de jeunes atteignant 15 ans au cours de la période 2015-2030 comparativement à celui de la période 2000-2015, en fonction du taux de natalité actuel chez les adolescentes**



Source : *World Population Prospects: The 2012 Revision – Extended Dataset*.

Figure VIII  
**Ratio du nombre prévu de jeunes âgés de 15-24 ans en 2030, comparé à celui de 2015, en fonction du taux actuel de prévalence du VIH chez les adultes**



Source : *World Population Prospects: The 2012 Revision – Extended Dataset* et base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement.

20. Le taux mondial de chômage des jeunes reste supérieur au niveau de 2007, avant le début la crise économique et financière. Le chômage et le sous-emploi des jeunes sont élevés dans beaucoup de pays où ceux-ci forment une large proportion de la population active. La protection sociale des jeunes travailleurs est souvent insuffisante et leurs salaires inférieurs à la moyenne. Ils sont par ailleurs confrontés à des périodes de recherche d'emploi plus longues et des emplois plus précaires. Ces difficultés sont encore exacerbées pour ceux qui n'ont pas les qualifications requises. En Europe, une part croissante de jeunes salariés occupe des emplois à temps partiel ou temporaires. Le manque d'opportunités économiques peut être un catalyseur de l'agitation sociale. Dans certaines circonstances et à situation comparable, les pays comptant de nombreux jeunes chômeurs courent davantage de risques de violence politique que les pays à la population plus âgée<sup>5</sup>. De fort taux de chômage des jeunes et l'absence de filières sûres, ordonnées et légales de migration peuvent inciter les jeunes à prendre des risques pour franchir les frontières à la recherche de meilleures opportunités.

<sup>5</sup> T.F. Azeng et T.U. Yogo, « Youth unemployment and political instability in selected developing countries », document de travail n° 171 (Tunis, Banque africaine de développement, 2013).

21. Avec la baisse de la mortalité et de la fécondité, les pays profitent généralement d'une période marquée par une augmentation du ratio entre la population en âge de travailler et les personnes dépendantes. Les changements qui en résultent dans la pyramide des âges peuvent offrir une conjoncture propice à une croissance économique plus rapide. Cependant le facteur temps est important pour percevoir ce dividende démographique, l'exploitation de ses avantages n'est pas automatique et suppose une politique adéquate. En Asie de l'Est, où la baisse des taux de mortalité et de fécondité a été plus rapide qu'ailleurs, de nombreuses recherches montrent que le dividende démographique a fortement contribué au succès économique de la région<sup>6</sup>. À l'opposé, l'Amérique latine a connu une transition démographique similaire sans réussir, à ce jour, à en tirer parti dans la même mesure<sup>7</sup>, et l'occasion de récolter les bénéfices économiques d'un dividende démographique en Afrique subsaharienne semble encore lointaine.

## **VI. Anticiper les prochaines cohortes en âge de procréer tout en promouvant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

22. Entre 2015 et 2030, le nombre total de femmes en âge de procréer devrait augmenter de 144 millions, passant de 1,9 milliard à 2 milliards. Durant cette période, leur effectif diminuera de 10 % ou plus dans plusieurs pays européens, tandis qu'il augmentera dans toutes les autres grandes régions, l'Afrique connaissant notamment une hausse de 45 % (voir fig. IX).

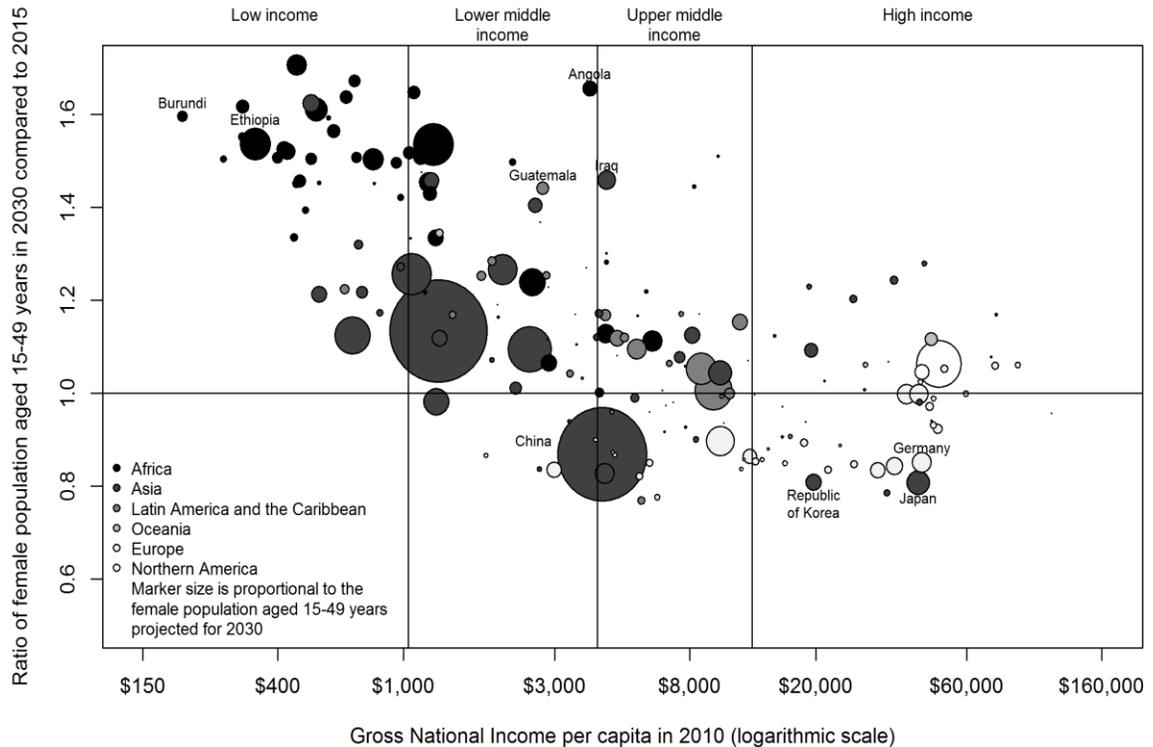
---

<sup>6</sup> D.E. Bloom et J.G. Williamson, « Demographic Transitions and Economic Miracles in Emerging Asia », *Revue économique de la Banque mondiale*, vol. 12, n° (1998), p. 419 à 455.

<sup>7</sup> L. Rosero-Bixby, « Generational transfers and population aging in Latin America », *Population and Development Review*, vol. 37, suppl. 1 (2011), p. 143 à 157.

Figure IX

**Ratio du nombre prévu de femmes âgées de 15 à 49 ans en 2030 par rapport à celui de 2015, en fonction du niveau actuel de revenu national brut par habitant**



Source : *World Population Prospects: The 2012 Revision – Extended Dataset* et base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement 2014.

23. L'autonomisation des femmes et l'atteinte de l'égalité des sexes sont des objectifs importants en eux-mêmes, contribuant tous deux au développement durable. Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement énumère une longue liste de domaines d'action pour éliminer les inégalités entre les femmes et les hommes, notamment : instaurer des mécanismes de nature à favoriser l'égalité de participation et la représentation équitable des femmes à tous les échelons de la vie politique; promouvoir l'éducation et le développement des compétences des filles et des femmes afin d'améliorer leur capacité à gagner un revenu et à devenir indépendantes; mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; garantir aux femmes l'égalité d'accès au marché de l'emploi et à la sécurité sociale; éliminer la violence à l'égard des femmes; aider les femmes à faire valoir et exercer leurs droits, y compris ceux liés à leur santé sexuelle et procréative.

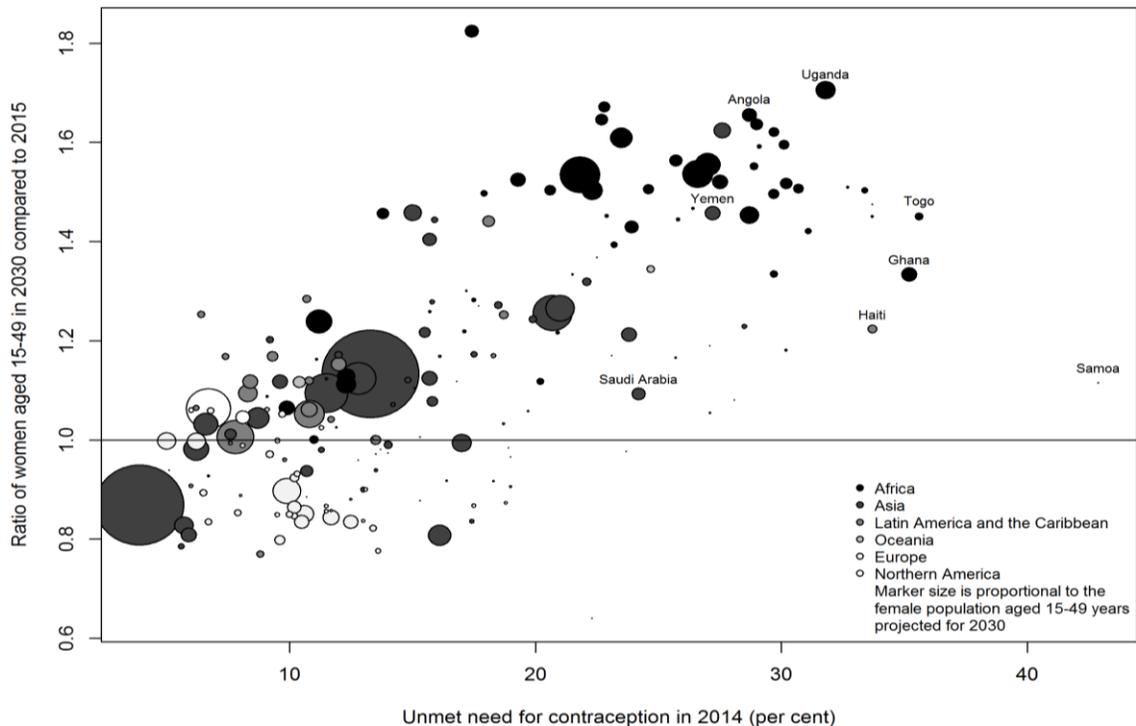
24. L'amélioration de l'éducation des femmes est un des moyens les plus efficaces de les autonomiser et de les doter des connaissances et compétences nécessaires pour participer pleinement au processus de développement. Les éléments factuels montrent que l'atteinte de l'égalité des sexes – dans l'enseignement secondaire et supérieur, sur le marché de l'emploi, et dans les processus politiques – n'est pas seulement associée à une baisse de la fécondité, mais aussi à une amélioration du bien-être, de la

productivité sur le marché du travail et de la protection contre les violences et l'exploitation. Dans presque tous les pays au monde, les femmes d'un niveau d'éducation supérieur ont moins d'enfants et ces derniers ont de meilleures chances de survie. En 2012, toutes les régions avaient atteint ou étaient sur le point d'atteindre la parité des sexes dans l'éducation primaire. Cependant, les femmes continuent dans certains pays d'être désavantagées dans l'enseignement secondaire et tertiaire.

25. Les femmes restent à la traîne des hommes dans plusieurs autres domaines clés, notamment l'accès à un emploi décent et aux décisions politiques. Les taux d'activité des femmes varient grandement, reflétant divers facteurs économiques, sociaux et culturels et normes sociales. Au plan mondial, l'accès des femmes à l'emploi rémunéré dans le secteur non agricole a lentement progressé au cours des deux dernières décennies. La part des femmes dans ce secteur a globalement augmenté, passant de 35 %, en 1990, à 40 %, en 2012, la quasi-totalité des régions enregistrant des progrès. Mais les femmes ont une probabilité nettement plus élevée d'exercer un emploi à temps partiel, de gagner moins que les hommes à travail égal, et d'occuper des postes mal rémunérés assortis d'une protection sociale limitée, par exemple les emplois domestiques. Par ailleurs, les femmes restent sous-représentées comparativement aux hommes au sein des parlements nationaux et autres instances de décision politique.

26. En raison du nombre grandissant de femmes en âge de procréer et de leur recours croissant à la contraception, les gouvernements auront plus de difficultés à répondre aux demandes de services de planification de la famille. Actuellement, les besoins non satisfaits en la matière sont les plus importants en Afrique subsaharienne, la région censée connaître la plus forte augmentation du nombre de femmes en âge de procréer au cours des 15 prochaines années. Selon les estimations, 44 pays, dont 37 en Afrique, doivent anticiper une augmentation d'au moins 40 % du nombre de femmes en âge de procréer d'ici à 2030. Tous ces pays connaissent à ce jour des besoins non satisfaits en matière de contraception (voir fig. X).

Figure X  
**Ratio du nombre prévu de femmes âgées de 15 à 49 ans en 2030 par rapport à celui de 2015, en fonction du niveau actuel de besoins non satisfaits en matière de contraception**



Source : *World Population Prospects: The 2012 Revision – Extended Dataset* et base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement.

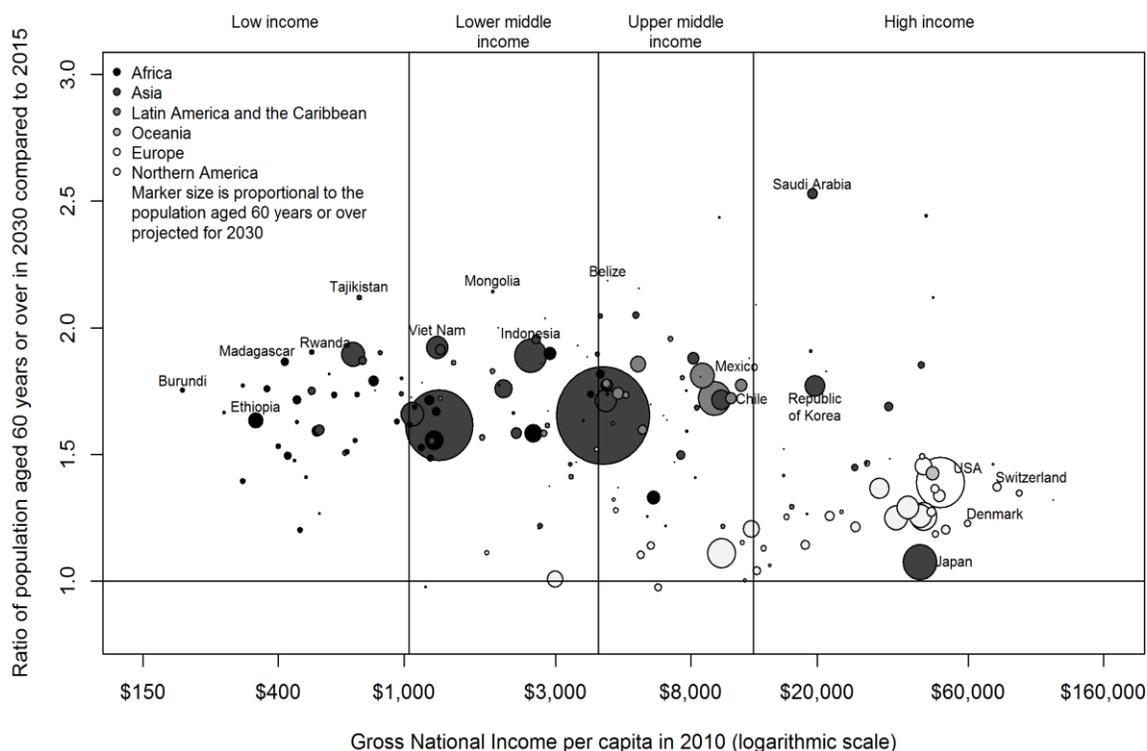
## VII. Anticiper la prise en charge d'un nombre important de personnes âgées

27. La baisse de la mortalité et de la fécondité enregistrée ces deux dernières décennies a considérablement modifié la pyramide des âges de la population mondiale de sorte que les personnes de 60 ans ou plus forment désormais le groupe d'âge dont la croissance est la plus rapide. Bien que le processus de vieillissement de la population soit plus avancé dans les pays européens et en Amérique du Nord, où une personne sur cinq est âgée de 60 ans ou plus selon les chiffres de 2015, les estimations font état d'une croissance rapide des personnes âgées au cours des 15 prochaines années dans tous les principaux groupes de revenus et grandes régions du monde (voir fig. XI). Cette situation soulève différentes questions quant au bien-être des personnes âgées s'agissant notamment de leur sécurité économique, de leur santé, des réseaux de soutien formels et informels dont elles bénéficient et de la protection de leurs droits. La Déclaration du Millénaire des Nations Unies (résolution 55/2 de l'Assemblée générale), signée en l'an 2000 alors que les personnes de 60 ans ou plus représentaient 10 % de la population mondiale, ne fait

aucunement mention des besoins des personnes âgées. Pourtant, les préoccupations liées aux conséquences du vieillissement de la population ne feront que croître dans les 15 prochaines années étant donné que, d'ici à 2030, 16 % de la population mondiale auront 60 ans ou plus.

Figure XI

**Ratio du nombre prévu de personnes âgées de 60 ans ou plus en 2030 par rapport à 2015, en fonction du niveau actuel du revenu national brut par habitant**



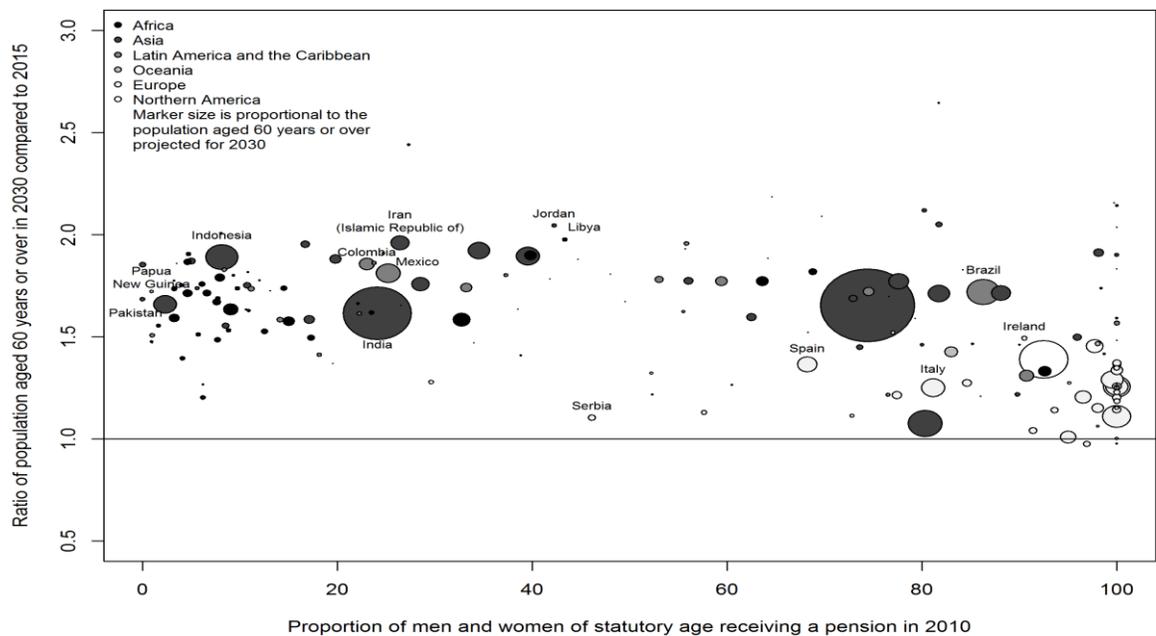
Source : *World Population Prospects: The 2012 Revision – Extended Dataset* et base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement 2014.

28. Ces dernières années, beaucoup des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire ont étendu leur régime de retraite en panachant des systèmes contributif et non contributif. Néanmoins, près de la moitié des personnes âgées ne bénéficie d'aucune forme de retraite; et pour beaucoup de ceux qui en perçoivent, leur niveau est insuffisant. Un grand nombre de personnes âgées atteignent l'âge de la retraite dans des pays dépourvus pour l'heure de systèmes d'aide sociale satisfaisants (voir fig. XII). Il convient d'étendre de toute urgence les régimes de retraite, tant dans les pays qui n'en disposent pas encore que dans ceux qui en sont pourvus, car certains systèmes existants subissent la pression du vieillissement de la population. De nombreux pays à revenu élevé ont abaissé le montant des allocations ou relevé l'âge officiel de départ à la retraite. Une protection sociale insuffisante constitue un obstacle sérieux au développement durable car elle s'accompagne de la persistance d'un niveau élevé de pauvreté et de fortes inégalités.

29. Parallèlement au vieillissement de la population, les maladies non transmissibles représentent aujourd'hui une part de plus en plus importante du poids total de la maladie, et confrontent les systèmes de soins de santé à de nouveaux défis en termes de prévention et de traitement. L'augmentation du nombre de personnes âgées a alourdi le fardeau que constituent les incapacités dues à ces maladies dans l'ensemble des régions (voir fig. XIII). Le vieillissement continu de la population, associé à la tendance à des familles moins nombreuses limitant ainsi les opportunités de soins informels, ainsi que la volonté d'intégrer en médecine les dernières avancées technologiques devraient continuer d'exercer des pressions à la hausse sur les budgets des soins de santé.

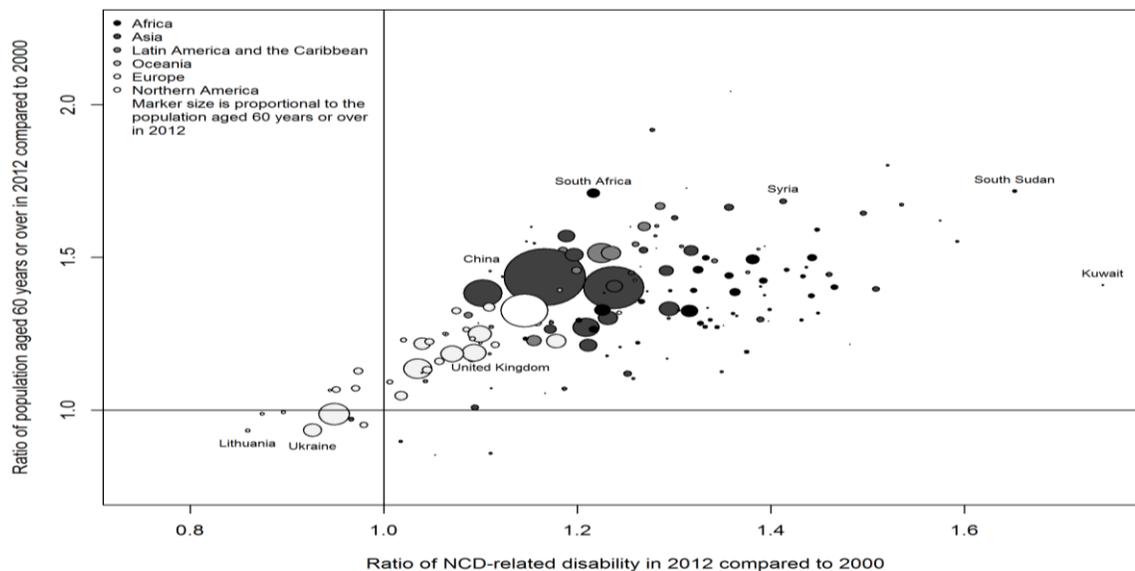
Figure XII

**Ratio du nombre prévu de personnes âgées de 60 ans en 2030 par rapport à 2015 en fonction du niveau de pensions de celles ayant atteint l'âge réglementaire**



Source : *World Population Prospects: The 2012 Revision – Extended Dataset* et OIT, « Proportion de la population ayant dépassé l'âge légal de la retraite bénéficiant d'une pension de retraite », données en ligne (2014). Disponibles sur : [http://www.ilo.org/dyn/ilossi/ssimaps.mapIndicator2?p\\_indicator\\_code=CR-1f+OA](http://www.ilo.org/dyn/ilossi/ssimaps.mapIndicator2?p_indicator_code=CR-1f+OA).

Figure XIII  
**Évolution des incapacités dues à des maladies non transmissibles parmi tous les groupes d'âge par rapport à l'évolution de la population des 60 ans ou plus, 2000-2012**



Source : *World Population Prospects: The 2012 Revision – Extended Dataset* et OMS (2014). Global Health Estimates for 2000-2012 (2014). Disponible sur : [http://www.who.int/healthinfo/global\\_burden\\_disease/estimates/en/index2.html](http://www.who.int/healthinfo/global_burden_disease/estimates/en/index2.html).

## VIII. Anticiper la hausse du nombre de citadins

30. Plus de la moitié de la population mondiale réside actuellement dans des villes et, selon les estimations, l'augmentation de 1,1 milliard de personnes prévue dans les 15 prochaines années se fera dans les zones urbaines. Toutes les régions, à l'exception de l'Europe, devraient enregistrer une hausse d'au moins 15 % de leur population urbaine, l'Afrique et l'Asie subissant l'augmentation la plus forte (voir tableau 4). Par ailleurs, le nombre et la taille des plus grandes villes du monde sont sans précédent. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, seules 16 villes comptaient un million d'habitants ou plus. Elles sont aujourd'hui plus de 500 et beaucoup de celles ayant cru le plus rapidement sont situées dans des pays moins à même de répondre à la demande en termes de logement et de services de base. Les mégapoles, c'est-à-dire les agglomérations urbaines de 10 millions d'habitants ou plus, sont également bien plus nombreuses et grandes. En 2015, 6,4 % de la population mondiale habitent dans des mégapoles. D'ici à 2030, ce chiffre devrait passer à 8,7 %.

Tableau 4  
Population urbaine par grande région, 2015 et 2030

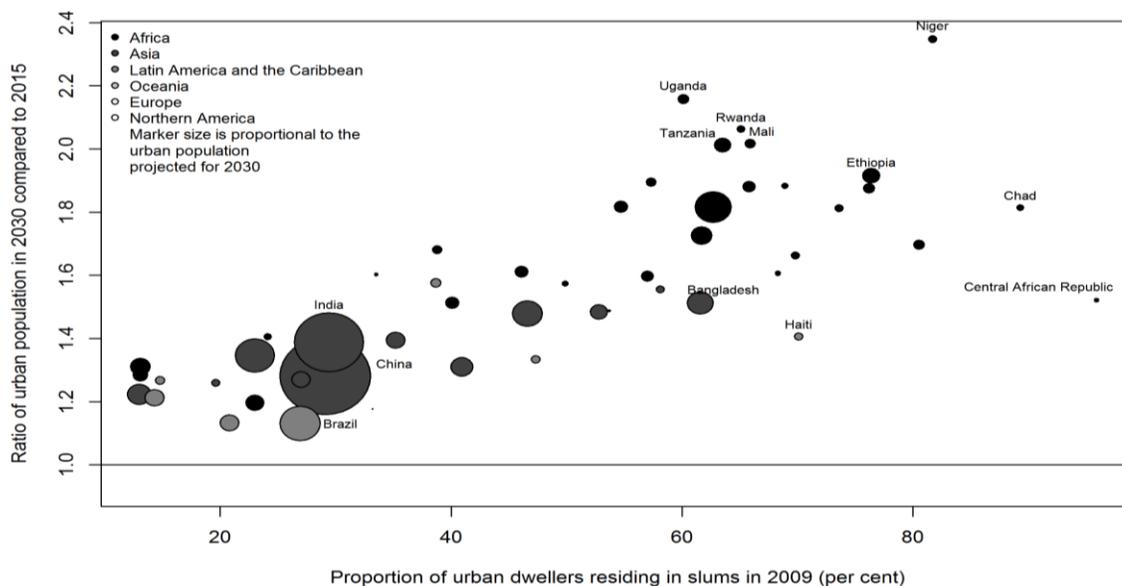
	Population urbaine (millions)		Ratio 2030/2015	Répartition de la population (pourcentage)	
	2015	2030		2000-2015	2015-2030
Monde	3 957,3	5 058,2	1,28	100,0	100,0
Afrique	471,6	770,1	1,63	11,9	15,2
Asie	2 113,1	2 752,5	1,30	53,4	54,4
Europe	547,1	567,0	1,04	13,8	11,2
Amérique latine et Caraïbes	502,8	595,1	1,18	12,7	11,8
Amérique du Nord	294,8	339,8	1,15	7,4	6,7
Océanie	27,9	33,7	1,21	0,7	0,7

Source : *World Population Prospects: The 2012 Revision – Extended Dataset*.

31. Les villes ont toujours été des points focaux pour la croissance économique, l'innovation et l'emploi. C'est là où se concentrent la grande majorité des activités productives modernes et des offres d'emplois rémunérés. Au fur et à mesure de leur expansion, la gestion des villes gagne en complexité. Pourtant, de fortes densités de population peuvent également atténuer les effets des activités humaines sur les écosystèmes naturels, car elles ont l'avantage d'offrir les infrastructures et services de base à des coûts moindres par habitant. Malgré la réalisation d'une des cibles de l'objectif du Millénaire pour le développement visant à améliorer sensiblement les conditions de vie de 100 millions d'habitants des bidonvilles, le nombre de personnes vivant dans des taudis ne cesse de croître et beaucoup des pays qui connaissent les taux les plus rapides de croissance de la population urbaine sont ceux où se concentre une part importante de cette catégorie de citoyens (voir fig. XIV). La nature de la croissance urbaine à venir et le besoin concomitant de terres et de ressources naturelles influenceront sur la capacité des pays à garantir un avenir écologiquement viable, propice à l'inclusion sociale.

32. Au fur et à mesure de la croissance urbaine, la gestion des villes devient de plus en plus complexe. Dans bon nombre d'entre elles, une expansion désordonnée et mal gérée s'est traduite par un étalement urbain, engendrant pollution, dégradation de l'environnement et, dans certains cas, une exposition accrue aux risques naturels (par exemple, aux inondations et glissements de terrain). Dans l'ensemble, les villes d'aujourd'hui progressent deux fois plus rapidement en termes de superficie qu'en termes de population. Selon les estimations de la croissance urbaine et de l'ampleur de l'urbanisation à venir, des centaines de milliers de kilomètres carrés supplémentaires devront être aménagés. L'urbanisation est essentielle pour le développement durable, compte tenu du fait que les zones urbaines sont censées absorber la quasi-totalité de la future croissance démographique des 15 prochaines années, et qu'elles constituent des pôles importants d'activité économique, de création d'emplois et de prestation de services. Cependant, l'expansion urbaine doit être appréhendée sous l'angle de la durabilité et de l'inclusion, en vue de protéger la biodiversité et les habitats locaux et de minimiser la déforestation des régions tropicales et les changements d'affectation des terres.

Figure XIV  
**Ratio de la population urbaine en 2030 par rapport à 2015 en pourcentage**  
**des citoyens qui vivaient dans des taudis en 2009**



Source : *World Population Prospects: The 2012 Revision – Extended Dataset* et base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement.

## IX. Anticiper les migrations futures

33. Au cours des dernières années, les migrations internationales ont gagné en portée et en complexité. Le nombre de migrants internationaux – définis comme des personnes vivant hors de leur pays de naissance – a augmenté de près de 5 %, passant de 221 millions, en 2010, à 232 millions, en 2013. C'est d'Asie et d'Europe qu'est venue la majorité des migrants internationaux durant cette période – près de 3 millions en provenance de chaque continent – soit significativement plus que toutes les autres grandes régions. Si la tendance se poursuit, au cours des 15 prochaines années, plus de 30 millions de migrants internationaux pourraient venir s'y ajouter à l'échelle mondiale.

34. Les migrations internationales sont devenues un phénomène de plus en plus mondial, mais la plupart des migrants résident dans un petit nombre de pays. En 2013, plus de la moitié de tous les migrants internationaux vivaient dans 10 pays, les États-Unis d'Amérique accueillant à eux seuls près de 20 % d'entre eux. Dans certaines parties du monde, les migrants internationaux représentent une part non négligeable de la population totale. Dans 35 pays ou territoires – y compris dans plusieurs États membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe – les migrants représentent 30 % ou plus de la population totale. Dans l'ensemble, la mobilité internationale reste cependant un phénomène relativement rare, qui touche environ 3,2 % de la population mondiale.

35. Les migrations peuvent constituer une force motrice, aidant des millions de personnes à sortir de la pauvreté et contribuant au développement durable tant des pays d'origine que de destination, à la condition expresse que les droits de l'homme des migrants soient protégés. Les migrants comptent souvent parmi les membres les plus innovants de la société. Ils ont des points de vue culturels différents qui enrichissent les sociétés hôtes, facilitent l'échange de connaissances et de compétences et favorisent l'innovation technologique. Les migrants comblent les lacunes du marché de l'emploi, complètent les aptitudes des travailleurs natifs du pays, créent des emplois et contribuent aux systèmes de protection sociale et de retraite. Dans le même temps, l'émigration de travailleurs hautement qualifiés peut saper les efforts des pays en développement, notamment dans des secteurs critiques tels que les soins de santé et l'éducation. L'amélioration de la reconnaissance mutuelle des qualifications éducatives et professionnelles constituerait une étape importante dans la réduction de la sous-utilisation du capital humain et des compétences et permettrait aux migrants de réaliser plus pleinement leur potentiel dans les pays de destination et après leur retour.

36. De plus en plus de gouvernements ont fait preuve d'ouverture à l'égard des migrations internationales régulières au cours des dernières années, le nombre de pays adoptant des politiques pour maintenir ou augmenter le niveau d'immigration étant passé de 115, en 2005, à 138, en 2011. L'exploitation pleine et entière, durable, équitable et inclusive du potentiel de développement des migrations suppose la protection et le respect des droits de l'homme des migrants. Il faut pour cela garantir aux migrants et à leur famille l'égalité d'accès à des salaires justes et à la protection sociale, ainsi qu'aux plus hautes normes en matière de santé et d'éducation, quel que soit leur statut de migrant.

37. Les transferts de fonds sont l'un des moyens les plus tangibles par lesquels les migrations contribuent au développement des pays d'origine. En 2014, les flux estimés de transfert de fonds vers les pays en développement s'élevaient à 435 milliards de dollars, soit plus de trois fois le montant de l'aide publique au développement et nettement plus que le total des investissements étrangers directs dans tous les pays en développement à l'exception de la Chine. La réduction de cinq points de pourcentage des coûts de transaction des transferts de fonds vers les pays en développement permettrait de réaliser une économie annuelle de l'ordre de 16 milliards de dollars des États-Unis, qui pourraient servir à améliorer grandement le bien-être des migrants et de leur famille.

38. Le nombre des migrants internationaux continuant de croître au même titre que celui des pays touchés par les migrations, les pays de destination sont confrontés au problème de l'intégration d'une population de plus en plus nombreuse de migrants, comportant dans certains cas une proportion importante de migrants forcés. En 2011, la plupart des pays des régions développées et près de la moitié des 97 pays en développement pour lesquels des données sont disponibles avaient mis en œuvre des programmes visant à faciliter l'intégration des migrants.

39. Les victimes de la traite d'êtres humains, soumis à l'exploitation et à la maltraitance, forment un groupe qui mérite une attention particulière<sup>8</sup>. L'élimination de ce fléau est un objectif important que la communauté mondiale doit atteindre en

---

<sup>8</sup> *Global Report on Trafficking in Persons 2014* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.14.V.10).

poursuivant les réseaux criminels transnationaux, en protégeant et aidant les victimes de la traite et en mettant en œuvre des politiques et des programmes assurant des migrations sûres, ordonnées et régulières.

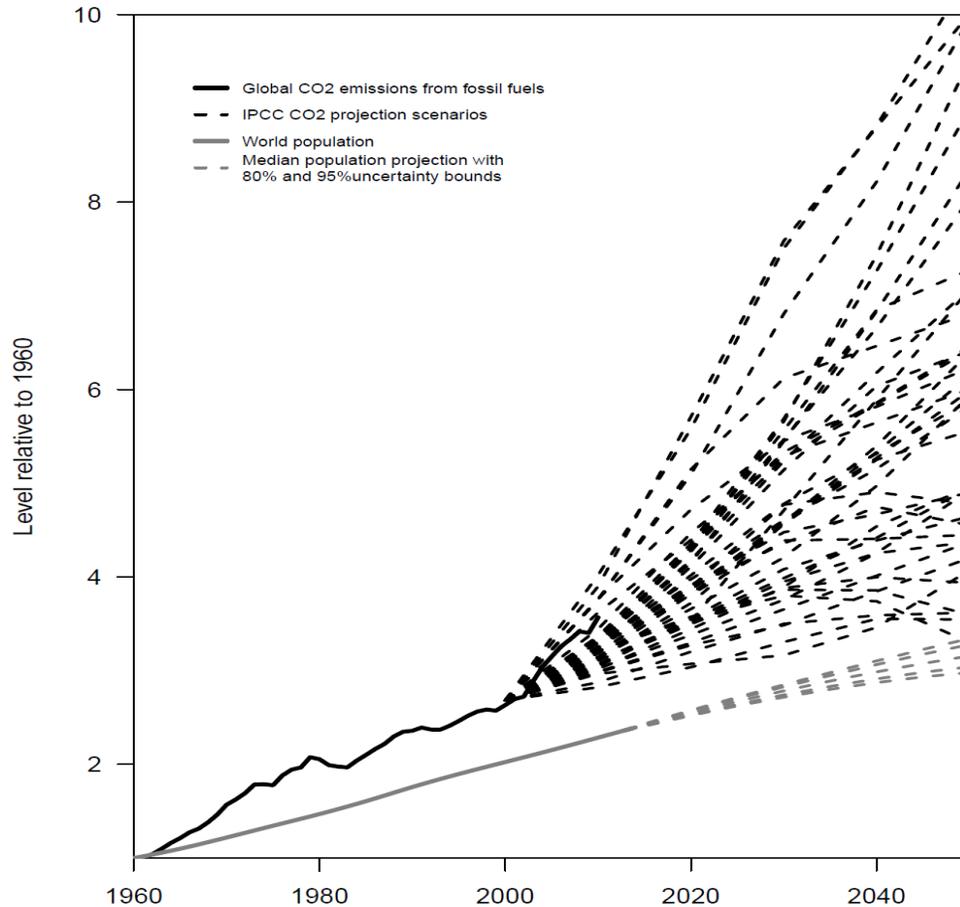
40. Trop souvent, les personnes sont contraintes de fuir leur domicile pour échapper aux conflits, aux persécutions, à la dégradation de l'environnement ou aux effets des changements climatiques. En 2013, le monde comptait près de 16,7 millions de réfugiés, un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Le nombre de personnes déplacées a également progressé de manière substantielle pour atteindre le chiffre de 33,3 millions de personnes déplacées de force dans leur propre pays. Par ailleurs les migrations liées aux changements climatiques pourraient s'amplifier à l'avenir, avec l'augmentation anticipée de la fréquence et de l'intensité des bouleversements climatiques.

## **X. Assurer la durabilité environnementale**

41. Le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement n'intègre que partiellement les préoccupations environnementales, qui sont devenues plus pressantes au cours des 20 dernières années. La croissance démographique, la hausse du niveau de vie et l'augmentation de la consommation d'énergie et de ressources naturelles ont sans conteste contribué à des modifications substantielles et fondamentales de l'environnement terrestre. Le réchauffement climatique est désormais incontestable. La concentration des gaz à effet de serre piégés dans l'atmosphère terrestre a augmenté, l'atmosphère et les océans se sont réchauffés, les calottes glaciaires ont reculé et le niveau des mers s'est élevé. La perte irréversible de biodiversité est l'un des signes les plus évidents du défaut de bonne intendance environnementale, au plan mondial, de la génération actuelle.

42. Les modèles de consommation et les choix technologiques ont un impact environnemental plus fort que l'effectif de la population. La poursuite de la croissance démographique mondiale, conjuguée à la hausse des niveaux de vie, implique une consommation énergétique bien plus élevée, mais les émissions de dioxyde de carbone dans les pays à revenu élevé sont plusieurs fois supérieures, par habitant, que dans les pays à revenu faible. L'augmentation des émissions de dioxyde de carbone dépasse de loin celle de la croissance démographique mondiale (voir fig. XV). Au cours des 40 années qui ont été nécessaires au doublement de la population mondiale, les émissions de dioxyde de carbone ont été multipliées par un facteur de l'ordre de deux et demi. Les océans ont absorbé environ 30 % du dioxyde de carbone anthropogénique émis, engendrant leur acidification significative et des implications sérieuses pour la biodiversité marine. Il appartient aux pays à revenu élevé d'améliorer leurs technologies et de faire un meilleur usage de leurs ressources afin de réduire la production et les pratiques de consommation actuelles non durables, qui exercent des pressions sur l'ensemble de la planète, et de transférer ces technologies aux pays à revenu faible qui ont besoin de relever leurs niveaux de vie et de sortir leurs habitants de la pauvreté.

Figure XV  
**Taille de la population mondiale en 2050 par rapport aux niveaux de 1960 comparativement aux émissions de dioxyde de carbone**



Source : *World Population Prospects: The 2012 Revision – Extended Dataset*, base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement et N. Nakićenović et R. Swart, éd., *Special Report on Emissions Scenarios: A Special Report of Working Group III of the Intergovernmental Panel on Climate Change* (Cambridge, Cambridge University Press, 2000).

43. Il conviendra d'améliorer considérablement la production alimentaire et la répartition des denrées et de réduire leur gaspillage au cours des 15 prochaines années pour répondre aux besoins nutritionnels des 1,1 milliard de personnes supplémentaires. La demande mondiale de produits alimentaires devrait également augmenter au fur et à mesure que les économies émergentes s'enrichissent. À ce jour, l'agriculture mondiale a été capable de répondre à la demande grandissante de produits de la culture et de l'élevage. Selon la dernière perspective à long terme de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la production agricole continuera d'augmenter suffisamment au niveau mondial pour satisfaire l'augmentation de la demande jusqu'à 2050. À cette date, la production agricole devrait être supérieure de 60 % aux niveaux de 2005/2007, en raison principalement de l'amélioration constante des rendements. La sécurité alimentaire restera

néanmoins un défi, aux niveaux local, des ménages et à titre individuel, notamment dans les pays caractérisés par une pauvreté persistante, une baisse de la productivité agricole imputable aux effets des changements climatiques et une forte croissance démographique.

44. L'eau est une autre ressource indispensable à la vie sur terre. La production alimentaire agricole, la santé humaine, la production énergétique et industrielle et beaucoup d'autres activités dépendent de l'efficacité de la gestion, de la protection et de l'approvisionnement en eau. Les ressources naturelles en eau douce sont inégalement réparties dans le monde. L'utilisation de l'eau a augmenté plus de deux fois plus vite que la population au cours du siècle dernier, en raison du développement économique et de l'irrigation et de la croissance de la consommation industrielle et des ménages. ONU-Eau estime qu'actuellement 1 homme sur 9 dans le monde n'a pas accès à des sources améliorées d'eau potable et que 1 sur 3 n'a pas accès à un assainissement amélioré. Depuis 1990, l'accès à une source améliorée d'eau potable est devenu une réalité pour 2,3 milliards de personnes, mais 750 millions continuent d'être tributaires de sources insalubres d'eau potable. Environ 3,5 millions de personnes meurent chaque année en raison d'un manque d'alimentation en eau, d'assainissement ou d'hygiène. Les changements climatiques menacent de diminuer les ressources en eau douce disponibles dans beaucoup de régions arides ou semi-arides. D'ici à 2025, ONU-Eau estime que 1,8 milliard de personnes risquent de vivre dans des pays ou des régions en manque absolu d'eau.

45. La nécessité impérieuse de réduire les émissions de gaz à effet de serre a fait porter une attention accrue à l'importance d'améliorer l'efficacité énergétique en tant que ressource clef du développement social et économique. Une récente étude<sup>9</sup> des prévisions d'amélioration de l'efficacité énergétique a mis en lumière plusieurs avantages particuliers dont pourraient tirer profit les économies émergentes qui cherchent à exploiter leurs ressources pour réduire la pauvreté et soutenir une croissance durable. De plus, le recours accru à des énergies renouvelables telles que l'énergie solaire, éolienne, marémotrice ou géothermique est très prometteur pour répondre à la demande énergétique future sans conséquences écologiques néfastes.

## **XI. Des partenariats mondiaux pour un développement durable**

46. De nombreux documents, dont le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le rapport du Secrétaire général sur le Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (A/69/62) et le récent rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement durable pour l'après-2015, intitulé « La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète » (A/69/700), ont souligné l'importance des partenariats mondiaux pour le développement durable. La poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action nécessite de donner un nouvel essor à un partenariat mondial impliquant l'ensemble des parties prenantes à l'échelon national, régional et mondial. Les partenariats multipartites ont fait la preuve de leur efficacité dans la mobilisation des ressources, le

<sup>9</sup> Agence internationale de l'énergie, *Capturing the Multiple Benefits of Energy Efficiency* (Paris, 2014).

renforcement de la confiance entre les divers acteurs et l'atteinte de consensus sur des questions controversées. Ils ont également engendré des gains d'efficacité dans l'exécution des programmes<sup>10</sup>. Certaines initiatives ont été couronnées de succès, par exemple « Toutes les femmes, tous les enfants » lancée par le Secrétaire général en 2010 dans le but de mobiliser les gouvernements, le secteur privé et la société civile et d'intensifier leur action aux plans international et national pour relever les grands défis en matière de santé auxquels se heurtent les femmes et les enfants partout dans le monde<sup>11</sup>. Dans le domaine des migrations internationales, plusieurs partenariats entre les gouvernements des pays d'origine et de destination, des organisations internationales et la société civile se sont également avérés fructueux.

47. Il convient d'établir des mécanismes de coopération plus efficaces pour faciliter la mobilité de la main-d'œuvre, réduire les coûts de la migration des travailleurs, notamment ceux liés aux transactions de transferts de fonds et au recrutement, améliorer la portabilité des prestations de sécurité sociale et autres droits acquis et promouvoir la reconnaissance mutuelle des diplômes, des qualifications et des compétences. Par ailleurs, le Forum mondial sur la migration et le développement et les processus consultatifs régionaux ont promu avec succès le dialogue informel et la coopération en matière de migration internationale.

48. Une meilleure responsabilisation mutuelle contribuera à accroître l'efficacité des partenariats en faveur du développement et à réduire la fragmentation et la duplication des efforts. Elle peut aussi aider à diminuer les coûts de transaction ou administratifs et la prolifération des projets, des réductions essentielles pour favoriser l'appropriation et le leadership des pays. Au niveau mondial, les Nations Unies pourraient jouer un rôle déterminant en tant que plateforme d'un mécanisme solide de suivi et de responsabilisation.

49. La conception et la mise en œuvre de stratégies, plans, programmes et politiques de développement à dimension humaine doivent s'appuyer sur des données fiables, robustes, accessibles et actualisées reflétant les changements passés, présents et futurs dans l'effectif, l'âge, le sexe, la localisation et la situation socioéconomique de la population. Pourtant, beaucoup de pays ne disposent toujours pas de telles données ou informations, ou celles existantes restent sous-utilisées et non prises en compte pour la planification, la budgétisation, le suivi et l'évaluation du développement. Le respect des normes statistiques demeure insuffisant dans certains systèmes statistiques nationaux. Dans de nombreux pays, les systèmes d'enregistrement des actes d'état civil sont inadaptés ou incomplets au point que les bureaux nationaux de statistiques doivent s'en tenir à des enquêtes par sondage et des recensements pour en tirer des informations sur les principaux paramètres démographiques, par exemple les estimations de fécondité et de mortalité. De plus, les nouvelles technologies, par exemple les systèmes d'information géographique ou les appareils mobiles, sont insuffisamment utilisées pour améliorer la base de données. Il convient d'envisager une augmentation des investissements afin d'améliorer les capacités statistiques, y compris au travers de la formation du personnel et du renforcement des institutions.

---

<sup>10</sup> Nations Unies, Équipe d'appui technique, « TST Issues Briefs: means of implementation – global partnership for achieving sustainable development », disponible sur [https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/2079Issues%20Brief%20Means%20of%20Implementation%20Final\\_TST\\_141013.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/2079Issues%20Brief%20Means%20of%20Implementation%20Final_TST_141013.pdf).

<sup>11</sup> Pour une vue d'ensemble de l'initiative, voir <http://everywomaneverychild.org/> (dernier accès le 4 décembre 2014).

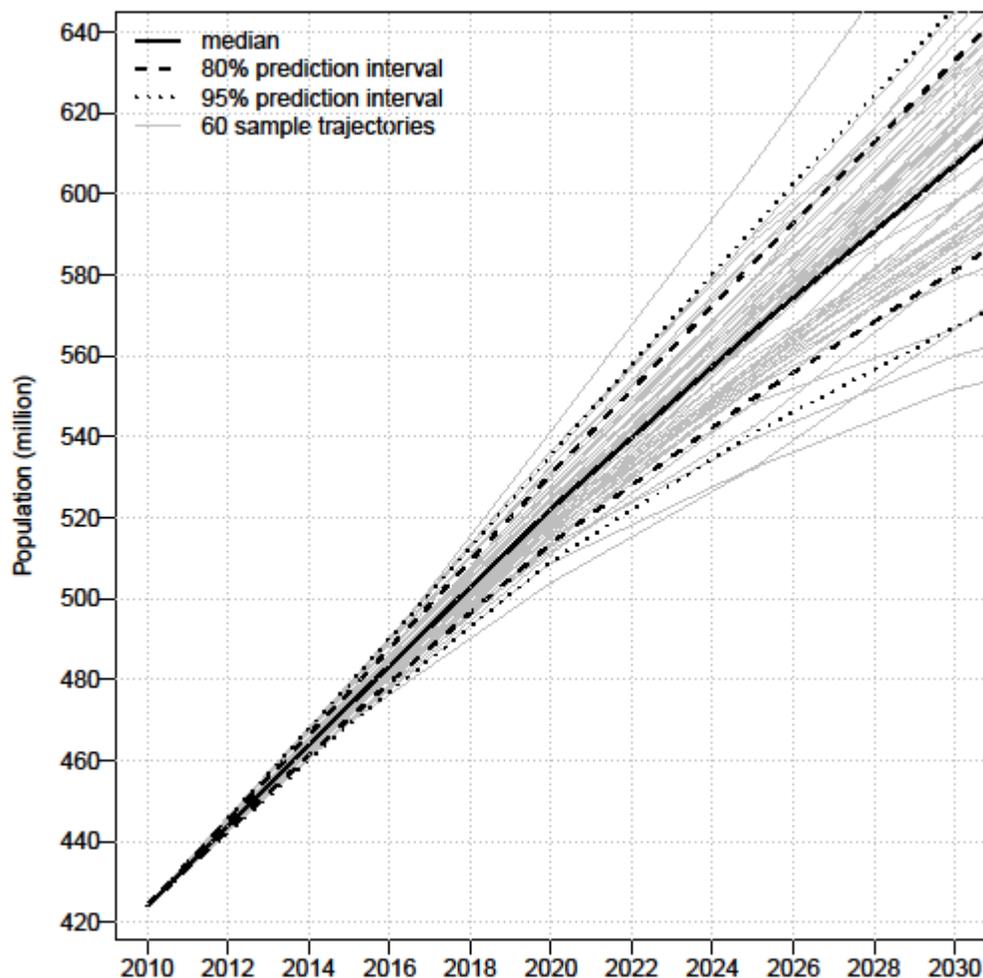
## XII. Discussion et recommandations

50. La croissance démographique mondiale au cours des 60 dernières années est sans précédent. La population mondiale a atteint 7,3 milliards d'individus en 2015, soit le double de 1969, reflétant les progrès réalisés dans la lutte contre les maladies infectieuses et infantiles et la réduction du fardeau de la mortalité prématurée évitable, notamment dans les pays les plus pauvres du monde. Néanmoins, la croissance démographique rapide, conjuguée à l'augmentation de la prospérité, la hausse des niveaux de vie et des modes de consommation et de production non durables, a suscité des préoccupations grandissantes quant à l'impact des activités humaines sur l'environnement. En dépit de la relation complexe entre la taille et la croissance de la population, la consommation, la technologie et l'environnement, une croissance démographique plus lente associée à des modes de consommation et de production plus responsables permettrait d'alléger les pressions exercées sur les écosystèmes pour produire des denrées alimentaires, de préserver les ressources naturelles et de disposer de plus de temps pour identifier et adopter de nouvelles technologies.

51. Par ailleurs, la poursuite dans certains pays d'une croissance démographique rapide complique et exacerbe les problèmes liés à la fourniture de services de base et à l'impératif de ne laisser personne pour compte. Une croissance démographique ralentie permettrait aux familles et aux gouvernements d'investir davantage dans la santé et l'éducation de chaque enfant, créant ainsi un cercle vertueux qui profiterait aux dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. En parallèle, certains pays connaissent d'ores et déjà une croissance démographique très lente, voire une baisse de la population, une situation qui pose un ensemble de défis totalement différent pour parvenir à une croissance durable profitant à tous.

52. La taille future de la population mondiale dépend grandement de l'évolution de la fécondité et notamment de la rapidité de son déclin dans les pays où elle reste élevée. Les prévisions de la Division de la population font état d'une probabilité de 95 % que la population d'Afrique augmente de 98 millions à 168 millions d'individus au cours des 15 prochaines années et que la population des moins de 15 ans compte entre 567 millions et 646 millions de jeunes en 2030 (voir fig. XVI). L'atteinte de l'accès universel aux services de santé sexuelle et procréative pour les femmes et les adolescentes reste l'un des volets les plus critiques du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. La réalisation des droits humains des femmes est un objectif essentiel, qui a des implications pour le développement des pays et le succès des stratégies de réduction de la pauvreté. Au niveau mondial, au moins 1 femme mariée ou vivant en union libre sur 10 ne dispose toujours pas d'un accès satisfaisant aux informations et services en matière de planification de la famille. Le comblement de l'écart entre le désir d'avoir un enfant et l'utilisation de la contraception pourrait contribuer à éviter les grossesses non désirées, y compris chez les adolescentes, et à réduire la mortalité maternelle et infantile. Les approches fondées sur les droits, par exemple celles assurant un accès universel aux services de santé procréative et sexuelle et aux droits liés à la procréation, ainsi que l'élimination des mariages d'enfants, précoces ou forcés, permettent aux femmes de contrôler le nombre d'enfants et l'intervalle entre les grossesses, contribuant ainsi à ralentir la croissance démographique au plan mondial.

Figure XVI  
**Projections probabilistes de la population en Afrique (de 0 à 14 ans) en 2030**



Source : Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, projections démographiques probabilistes – basé sur *World Population Prospects: 2012 Revision* (2014). Disponible sur <http://esa.un.org/unpd/ppp/index.htm>.

53. Le niveau de consommation matérielle par habitant dans les pays les plus riches est nettement supérieur aujourd'hui au niveau qui serait viable pour tous dans un monde en croissance. Un ralentissement de la croissance démographique serait bénéfique au développement durable, mais doit s'accompagner d'une utilisation plus efficace des ressources mondiales et d'une amélioration des modes de consommation. Il appartient aux gouvernements de développer des infrastructures permettant une meilleure gestion des transports, de l'énergie, de l'eau et des déchets, et de procéder à des échanges de bonnes pratiques dans ce domaine entre les pays afin de renforcer l'efficacité énergétique et de l'utilisation des ressources. Il convient par ailleurs de remédier au gaspillage des denrées alimentaires et de l'eau douce afin d'éradiquer la pauvreté, de lutter contre la faim et de mettre un terme à l'insécurité alimentaire.

54. Beaucoup de pays doivent anticiper et planifier une importante croissance urbaine dans les 15 prochaines années. Une densité de population plus forte permet souvent aux autorités locales de diminuer le coût par habitant des infrastructures et des services de base destinés aux citoyens et peut également contribuer à atténuer l'impact de l'activité humaine sur les écosystèmes locaux. Cependant, au fur et à mesure de leur expansion, la gestion des villes devient plus complexe. Le rythme et l'ampleur de la transformation urbaine au cours des 15 prochaines années présenteront des défis formidables qui, s'ils sont surmontés, auront des répercussions considérables sur l'atteinte du développement durable.

55. Le nouveau programme de développement devra également tenir compte du vieillissement rapide de la population mondiale. D'ici à 2030, 1 personne sur 6 aura plus de 60 ans et, en Europe, en Amérique du Nord et dans certaines parties de l'Asie de l'Est, cette proportion dépassera les 25 %. Le vieillissement rapide met d'ores et déjà sous pression les systèmes sociaux et de retraite. Dans beaucoup de pays à revenu intermédiaire, le vieillissement de la population intervient en même temps que bien d'autres transformations économiques et sociales, faisant naître des inquiétudes quant à un éventuel affaiblissement du système de valeurs familiales traditionnel. Dans de tels cas, il faudra s'attacher davantage à assurer une meilleure couverture de protection sociale, s'agissant notamment des retraites et des soins de santé, et à élaborer des politiques sensibles et favorables à la famille.

56. Les décideurs politiques doivent se préparer à des niveaux plus élevés de migrations internationales au cours des 15 prochaines années et mettre en place des politiques et des programmes visant à faciliter les migrations sûres, ordonnées et régulières, tout en optimisant les avantages liées aux migrations et résolvant les problèmes connexes. Le respect et la promotion des droits des migrants et la réduction des coûts des migrations sont des aspects essentiels pour assurer le bien-être des migrants et exploiter au mieux le potentiel des migrations en matière de développement. Les futures migrations internationales peuvent aussi être affectées par les changements environnementaux, les personnes les plus démunies étant probablement les plus vulnérables aux effets négatifs des changements climatiques.

57. La poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable, dépendront de l'établissement de partenariats nouveaux et plus solides avec l'engagement actif des gouvernements, de la société civile, du secteur privé et du système des Nations Unies. Le renforcement des stratégies, programmes et politiques de développement fondés sur des éléments factuels et le respect des droits est fonction de la disponibilité de données démographiques fiables, robustes, accessibles et actuelles. Beaucoup de pays ne sont pour l'heure pas en mesure de collecter et diffuser des données et des statistiques à jour, ventilées par âge, sexe et autres caractéristiques propres à chaque contexte national. Ces données sont indispensables pour appuyer le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et assurer la responsabilisation de manière à ne laisser personne pour compte.

58. Plus que tout autre accord négocié, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement insiste sur les interrelations extrêmement étroites entre l'actuelle dynamique démographique, la croissance économique soutenue et le développement durable et fixe un ensemble exhaustif d'objectifs et d'actions visant à promouvoir la justice sociale, éradiquer la pauvreté

et protéger l'environnement afin de répondre aux besoins des générations actuelles et futures. Fondamentalement, le Programme d'action place l'accent sur l'amélioration des conditions de vie des citoyens et le renforcement du respect de leurs droits de l'homme. Il prône l'autonomisation des femmes, en tant qu'objectif important en soi et moyen essentiel pour améliorer la qualité de vie de tous. Ces conclusions ont été soutenues et réaffirmées par les États Membres à de nombreuses occasions ultérieures, notamment le 22 septembre 2014 au cours de la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, convoquée pour évaluer l'état de mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Lors de cette session, beaucoup d'États Membres ont renouvelé leur soutien politique au maintien du caractère central du Programme d'action et à l'intégration pleine et entière des principes et objectifs qui y sont définis dans le Programme de développement pour l'après-2015.

---